



VENDITA USATA

guy couach 1401

112 000 € IVA inclusa

Specifiche

VINTAGE ▼

1992

LUNGHEZZA

14.90

LARGHEZZA

3.90

TIRANTE D'ACQUA/PESCAGGIO

1.10

CABINE

3

BAGNI

2

MARCA DEL MOTORE

GM

POTENZA

2 X 406 CV

Generale

TIPO Motobarca	COSTRUTTORE guy couach	MODELLO 1401	BANDIERA français
LUOGO / VISIBILE A gruissan			

Costruzione / disposizioni

NUMERO DI CABINE 3	POSTI LETTO 8	BAGNI 2
-----------------------	------------------	------------

Meccanica

MOTORE GM	NUMERO DI MOTORI POTENZA (CV) 2 x 406	ANNO DEL MOTORE 1992	CARBURANTE Carburante diesel
--------------	---	-------------------------	---------------------------------





IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE - Les informations concernant le BENEFICIAIRE sont nécessaires à l'Autorité Portuaire pour, traitement du contrat d'occupation du Domaine Public Portuaire. Elles sont enregistrées dans son fichier de gestion du Port et peuvent être consultées à l'exercice individuel du droit d'accès, conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Par la signature du présent contrat, le BENEFICIAIRE reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles de l'Office de Tourisme et des conditions de gestion de ces données dans le cadre de la gestion des activités de Plaisance de Gruissan, et déclare les accepter. Ces documents qui lui ont été signifiés avec le contrat de l'année en cours, le premier contrat ultérieur, sont consultables en Capitainerie et sur site internet de l'Office de Tourisme de Gruissan.

ARTICLE 1.- DESIGNATION DU NAVIRE ET DU BENEFICIAIRE

1.1. DESIGNATION DU NAVIRE

La présente autorisation est délivrée pour le bateau ci-après :

Nom du bateau	: BULLIT II	Type de bateau	: Moteur
N° d'immatriculation	: NI 822325 G	Pavillon	: FRANCE
Constructeur	: GUY COUACH	Série	: GUY COUACH 1401
Année de construction	: 1992	Poids (t)	:
Longueur hors tout (m)	: 14,90	Largeur hors tout (m)	: 3,90
Tirant d'eau (m)	:	Tirant d'air (m)	:
Type de moteur	: HB	Marque de moteur	: GM
Nombre de moteurs	:	Puissance C.V.	: 812

La base de tarification est la largeur et la longueur totale y compris les appareils fixes. En cas de litige, l'autorité portuaire procédera à la mesure de la largeur et de la longueur du bateau, suivant les conditions précitées et en présence de l'étranger qui reconnaît ne pas contester les conclusions. L'autorité portuaire procédera de même pour tout nouveau contrat de location au port. Ci-joint la photocopie de l'acte de francisation ou document officiel d'identification pour les étrangers.

1.2. DESIGNATION DU BENEFICIAIRE







